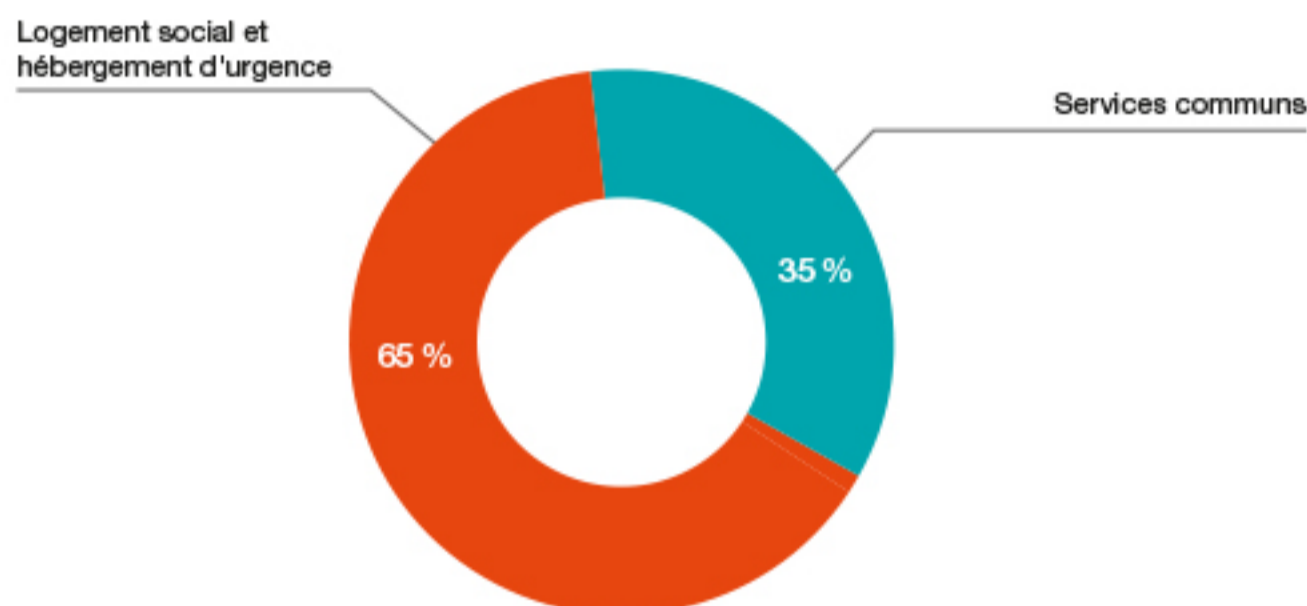


LOGEMENT

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Plus de la moitié des dépenses (hors masse salariale) est consacrée au logement social pour un montant total de 27,0 M€ en 2013.

Les services communs constituent le second poste de dépenses et connaissent en 2013 une légère baisse, les dépenses passant de 17,4 M€ en 2012 à 14,9 M€ en 2013. Cette baisse est principalement imputable à la diminution des dépenses en matière de taxes foncières acquittées par les services (-53 % par rapport à 2012 en raison d'un rattrapage des paiements), ainsi qu'à celles au titre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (4,3 M€ en 2013 contre 5,1 M€ en 2012 du fait du rythme de versement des marchés en cours). Ces opérations constituent l'outil principal par lequel la collectivité parisienne réalise la réhabilitation des quartiers dégradés. Le montant des subventions versées au titre du logement passe de 2,3 M€ en 2012 à 2,2 M€ en 2013, incluant principalement un versement de 1,0 M€ au PACT Paris Hauts de Seine, association spécialisée dans l'amélioration de l'habitat, ainsi qu'à l'Association départementale d'information sur le logement (0,8 M€). Parmi les dépenses significatives figurent également les charges locatives et de copropriété à hauteur de 1,7 M€ en 2013 ainsi que les dépenses au titre de l'entretien des bâtiments (1,6 M€).

La part départementale dédiée au logement représente une dépense de 0,4 M€ en 2013 pour des études de Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS).

Les recettes de fonctionnement afférentes au logement s'élèvent à 188,2 M€ en 2013, en augmentation de 12,0 M€ par rapport à 2012.

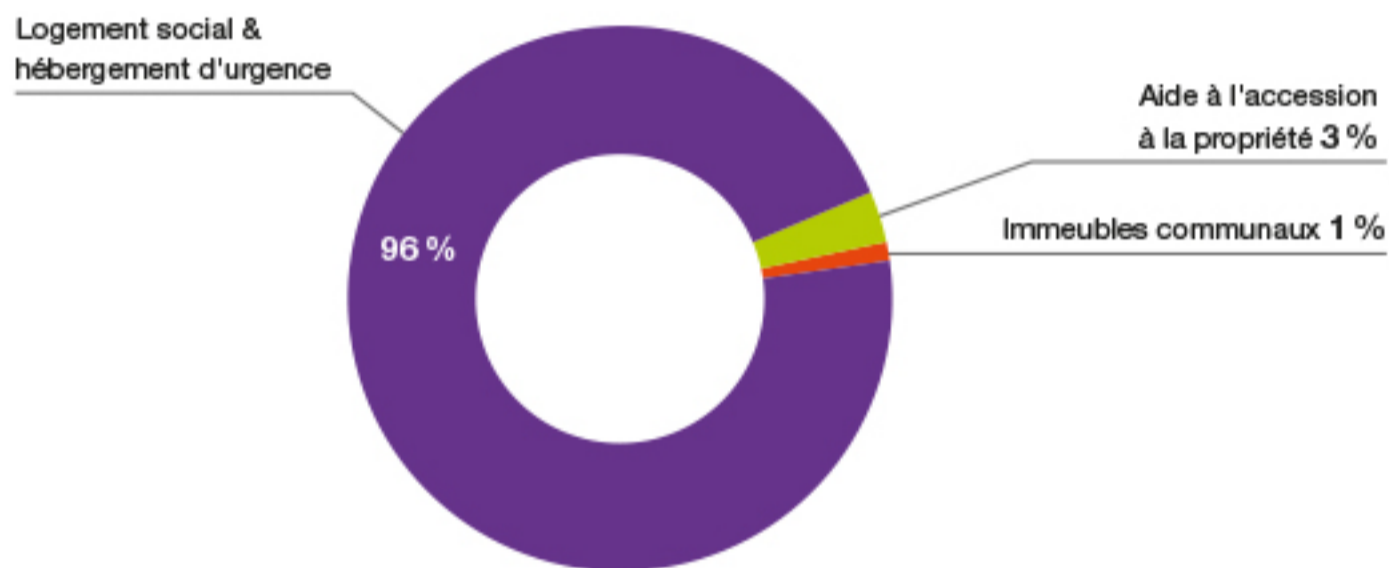
Les loyers capitalisés, recouverts à hauteur de 57,7 M€, progressent de 8,0 M€.

Les autres revenus des immeubles s'élèvent à 94,0 M€.

Les recettes relatives au logement social s'élèvent à 31,8 M€ en 2013 (soit un surplus de 7,0 M€ par rapport à 2012). Au sein de ces recettes, les redevances versées par les fermiers et concessionnaires sont en diminution de 1,5 M€ (21,7 M€ en 2013 contre 23,2 M€ en 2012), sous l'effet conjugué d'une baisse de 2,8 M€ des redevances de la RIVP et d'une hausse de 1,3 M€ des redevances de la SIEMP. A contrario, les produits de participations, constitués de dividendes versés par la RVP, sont plus élevés qu'en 2012 (2,2 M€ ont été titrés en 2013 contre 0,5 M€ en 2012).

Y figurent également 7,5 M€ de produits exceptionnels perçus en 2013 alors qu'aucune recette de ce type n'avait été constatée en 2012. Il s'agit de produits perçus dans le cadre de la résiliation des deux conventions immobilières de 1955 et 1987 passées avec la SEMIDEP pour 6,2 M€, et du reversement d'un trop perçu par la Cité internationale universitaire de Paris pour 1,3 M€.

SECTION D'INVESTISSEMENT



En 2013, les dépenses liées au logement s'élèvent à 388,8 M€. Les dépenses sont en hausse de 42,7 M€ par rapport à 2012, soit une augmentation de 12 %.

Le logement social a représenté un effort de 368,3 M€ pour le financement de 7 151 logements supplémentaires ; ce montant inclut 363 M€ de subventions, dont 255 M€ de subventions aux bailleurs sociaux et 108,3 M€ de crédits délégués de l'Etat, ainsi que 5 M€ d'augmentation du capital de la SIEMP.

Pour mémoire, afin de restituer l'effort complet de la collectivité en faveur du logement, il convient de valoriser en sus les acquisitions foncières dédiées à ce secteur, à hauteur de 91,5 M€ (contre 69,5 M€ en 2012) comptabilisés dans le compte foncier municipal. Le budget d'investissement total alloué au logement en 2013 est ainsi de 480,4M€, contre 415,6 M€ en 2012.

Par ailleurs, la subvention versée au centre d'hébergement d'urgence est de 2,5 M€ en 2013 contre 2,0 M€ en 2012.

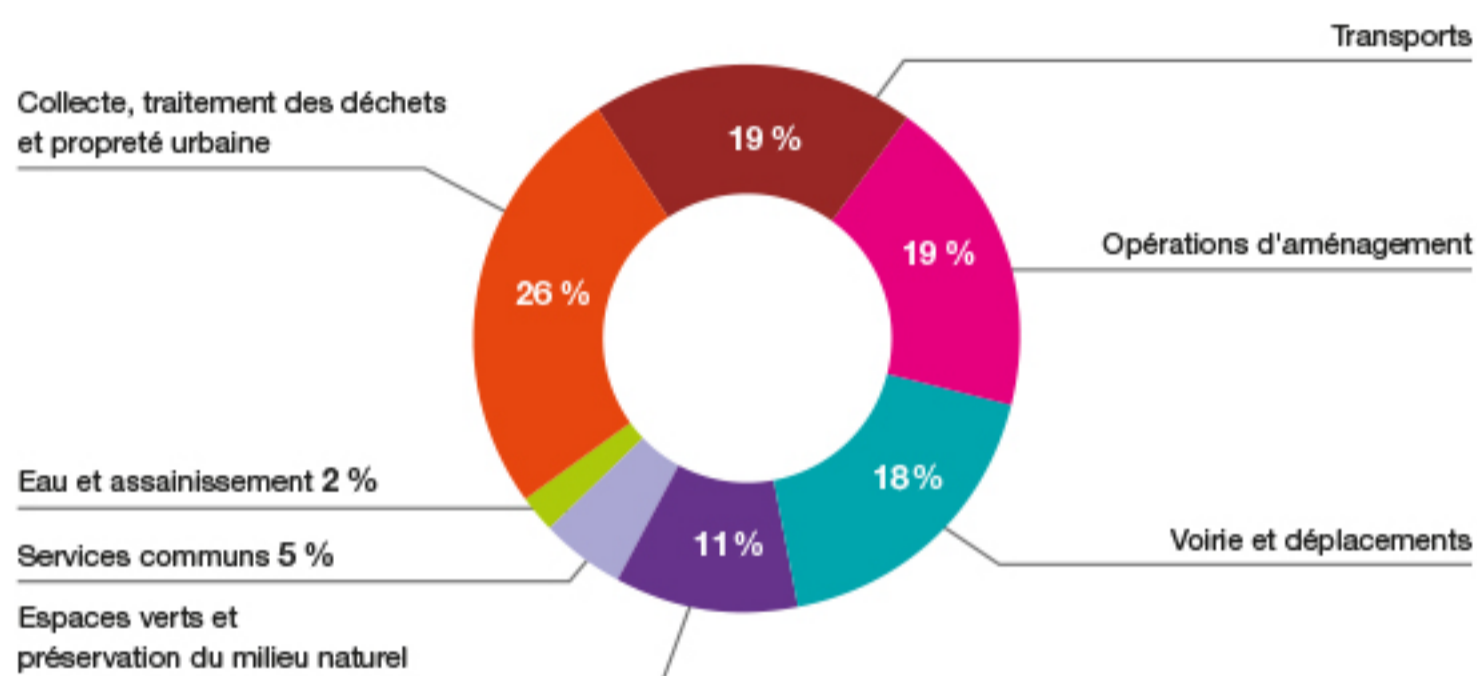
L'aide à l'accession à la propriété a représenté un effort de 13,1 M€ en 2013, avec le dispositif Prêt Paris logement.

Enfin, 3,4 M€ ont été consacrés à l'entretien des immeubles domaniaux.

110,9 M€ de recettes d'investissement ont été perçues pour le logement, dont l'essentiel recouvre les remboursements de l'Etat pour sa compétence déléguée.

AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

Budget consolidé consacré à l'aménagement, aux services urbains et à l'environnement en 2013



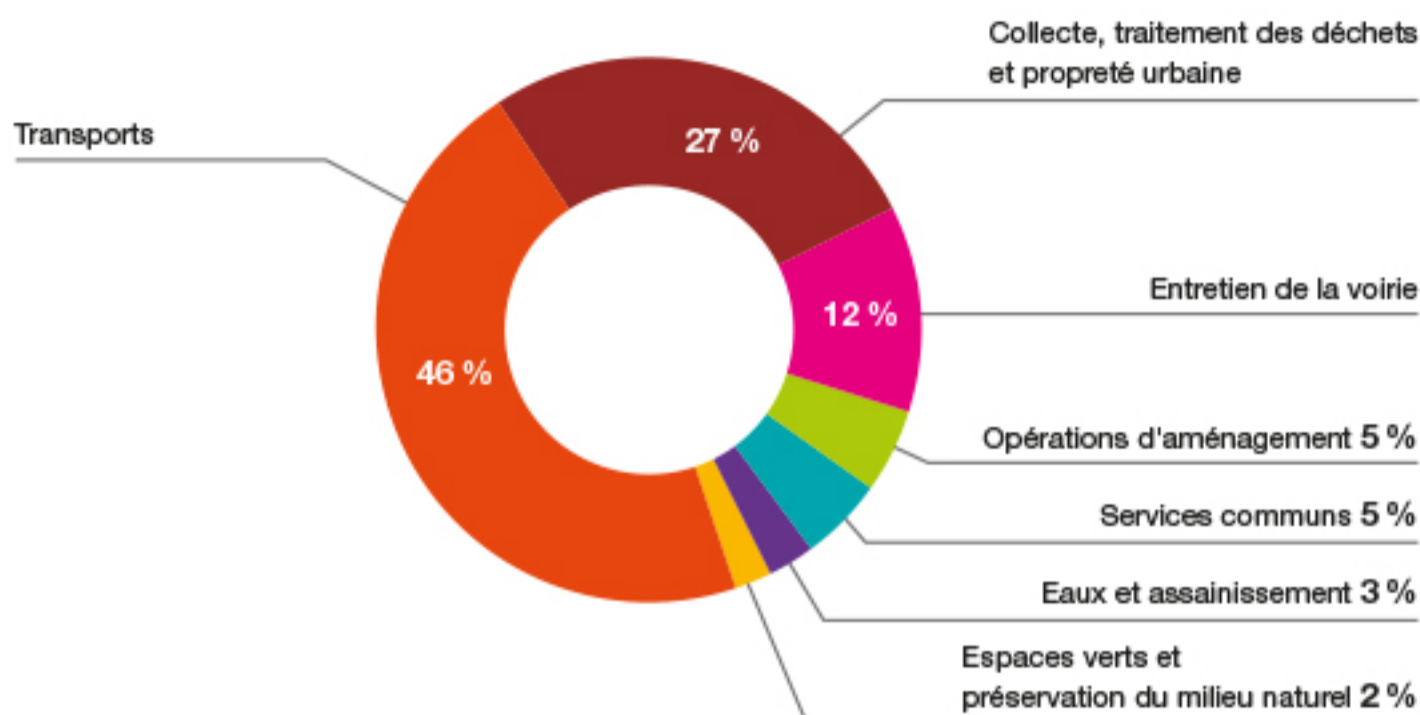
en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	1 408,2	1 402,7	1 382,8
<i>dont masse salariale</i>	495,3	494,3	494,2
Dépenses d'investissement	697,4	711,4	667,2
Recettes de fonctionnement	972,2	882,4	916,8
Recettes d'investissement	240,9	307,4	308,9

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à l'aménagement et à l'environnement s'élève à 1 382,8 M€, dont 494,2 M€ au titre de la masse salariale.

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale s'élèvent à 888,6 M€ contre 908,4 M€ en 2012 (-2,2 %), pour une inscription de 906,2 M€.

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Les dépenses relatives aux transports représentent le premier poste de dépenses pour un montant de 387,0 M€, contre 377,2 M€ en 2012. Elles sont principalement constituées de la contribution au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) à hauteur 366,7 M€, en augmentation de 6,8 M€ par rapport à 2012, afin de répondre à l'objectif de renforcement de l'offre de transport public. Le second poste de dépenses concerne l'aide au transport des personnes handicapées, avec 14,0 M€ consacrés au service « Pour Aider à la Mobilité » (PAM).

Les dépenses liées à l'entretien de la voirie s'élèvent à 102,4 M€ au total en 2013, en baisse de 1,2 M€ par rapport à 2012, dont 34,8 M€ sont destinés aux travaux effectués pour le compte de tiers (faisant à terme l'objet de remboursements). 27,9 M€ sont consacrés aux autres dépenses d'entretien des voies et réseaux, dont 8,5 M€ pour l'entretien de la signalisation lumineuse tricolore dans le cadre du marché de performance énergétique et 7,2 M€ au titre de l'entretien de la chaussée et des trottoirs. Les prestations Vélib' représentent une dépense de 17,9 M€ en 2013, en baisse de 4,4 M€ du fait de régularisations exceptionnelles effectuées en 2012. Les dépenses relatives aux autres prestations (sanisettes, lavatoires, bornes escamotables, etc.) s'élèvent à 17,0 M€.

Les dépenses liées à l'éclairage public atteignent 36,2 M€ en 2013, en baisse de 8,4 M€ par rapport à 2012. Cette évolution résulte de la diminution des dépenses engagées dans le cadre du marché de performance énergétique, qui passent de 28,9 M€ en 2012 à 20,5 M€ conformément à l'échéancier contractuel.

Les dépenses relatives à la collecte et au traitement des déchets s'élèvent à 206,4 M€. Ces dépenses sont en baisse de 14,1 M€ par rapport à 2012 ; cette baisse très ponctuelle s'explique par la diminution de la contribution versée au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères (SYCTOM) pour un montant de 118,9 M€, en lien avec l'évolution des tonnages collectés en 2012. Les autres dépenses sont principalement constituées des différents marchés de collecte, relatifs à la collecte privée des ordures ménagères et multimatériaux (55,1 M€), la collecte des réceptacles de propreté (11,6 M€) et la collecte du verre (9,6 M€).

S'y ajoutent 20,9 M€ consacrés à la propreté urbaine en 2013, en hausse de 1,0 M€ par rapport à 2012. Les dépenses relatives au nettoyage mécanique (13,8 M€) et à l'enlèvement des graffitis (4,4 M€) en représentent l'essentiel.

AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement relatives aux opérations d'aménagement urbain atteignent 42,4 M€ en 2013, en hausse de 16,5 % par rapport à 2012, et incluent :

- l'entretien des équipements publics et du Forum des Halles, ainsi que les charges de fonctionnement découlant de l'opération de réaménagement (pour un montant total de 10,8 M€ en 2013) ;
- 6,9 M€ pour les berges de Seine aménagées, dont 4,9 M€ au titre du marché de production déléguée, 0,5 M€ au titre de l'entretien et du gardiennage, et 0,4 M€ de redevance d'occupation versée à Ports de Paris ;
- des subventions versées à des organismes publics dont 6,5 M€ pour l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR) et 2,4 M€ pour le Pavillon de l'Arsenal. Les subventions versées aux aménageurs dans le cadre des zones d'aménagement concertées (ZAC) afin d'équilibrer le bilan de leurs opérations s'élèvent en outre à 6,0 M€ en 2013.

Les dépenses relatives aux espaces verts s'élèvent à 18,7 M€ en 2013 contre 22,9 M€ en 2012. Cette diminution s'explique par la centralisation des frais de location de véhicules au service des transports automobiles municipaux sur la fonction « services généraux » à compter de 2013. 6,3 M€ sont consacrés à l'entretien des équipements, parcs et jardins, 4,6 M€ aux fournitures horticoles (outillage, végétaux, matériaux, etc.), 3,2 M€ aux dépenses d'eau, et 1,4 M€ aux prestations externes (déchets verts, nettoyage, etc.).

Par ailleurs, 2,7 M€ sont dédiés à la préservation du milieu naturel, contre 2,6 M€ en 2012, et consistent essentiellement en des subventions et dépenses d'études.

Les dépenses au titre de l'eau et de l'assainissement représentent 23,5 M€ en 2013 contre 23,1 M€ en 2012 et comprennent principalement la contribution obligatoire au budget annexe de l'assainissement, d'un montant de 16,7 M€ (stable par rapport à 2012), et la participation au budget de l'Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs (6,5 M€).

Les dépenses liées à l'entretien des canaux sont de 4,5 M€ en 2013 (contre 4,2 M€ en 2012).

Les services communs (autres dépenses) liés à l'aménagement urbain représentent une dépense de 26,8 M€ en 2013, diminuant de 5,1 M€ par rapport à 2012. 13,9 M€ sont consacrés au stationnement payant de surface, avec notamment la distribution de Paris Cartes (4,9 M€). Les dépenses liées aux fonctions support de la direction de la voirie s'élèvent à 9,4 M€ (dont 1,3 M€ au titre de locations mobilières et 1,2 M€ au titre des études), et celles liées aux fonctions support de la direction de l'environnement à 3,0 M€.

Les services communs liés aux autres services urbains s'élèvent à 16,9 M€, en baisse de 4,3 M€ par rapport à 2012 sous l'effet du transfert des dépenses de location de véhicules au service des transports automobiles municipaux vers la fonction « services généraux ». Ces dépenses concernent principalement le secteur de la collecte et la propreté avec 6,9 M€ de frais de carburant et 4,3 M€ de fournitures de petit équipement.

Les recettes de fonctionnement ont été titrées sur cette fonction à hauteur de 916,8 M€ en 2013 pour une inscription s'élevant à 1 007,4 M€ (soit un taux d'exécution de 91 %). Ces recettes sont en hausse de 34,4 M€ par rapport à 2012 (soit +3,9 %).

Les recettes issues des « aménagements urbains » s'élèvent à 208,6 M€ en 2013 (soit +3,0 % d'augmentation par rapport à 2012). Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires, qui sont stables à 75,6 M€, constituent la principale ressource. Les droits de stationnement atteignent 63,3 M€, en progression de 4,1 M€ par rapport à 2012. Les droits de voirie représentent 40,7 M€ (en hausse de 1,9 M€ par rapport à 2012). Enfin, les recettes recouvrées au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure s'élèvent à 9,5 M€ en 2013.

AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

Les recettes liées aux équipements de voirie s'établissent à 59,7 M€ en 2013, en hausse de 8,2 M€ par rapport au CA 2012. Les remboursements liés aux comptes de tiers atteignent 44,0 M€ soit 8,7 M€ de plus qu'en 2012 du fait d'un rattrapage. 15,7 M€ de recettes liées à Vélib ont, par ailleurs, été titrées en 2013.

Les recettes départementales afférentes au transport ont atteint 9,5 M€ en 2013 contre 9,0 M€ en 2012. Elles intègrent 3,6 M€ de participations de la Région, 4,1 M€ de participations du STIF et 1,8 M€ de contributions des usagers au service « PAM 75 ».

En matière de propreté urbaine et de collecte des ordures ménagères, le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est de 445,8 M€ (+2,7 % par rapport au CA 2012). Le produit de la taxe de balayage est stable par rapport à 2012 et s'élève à 104,1 M€. Le produit de la redevance relative aux déchets non ménagers (DNM) est également stable, à 20,3 M€.

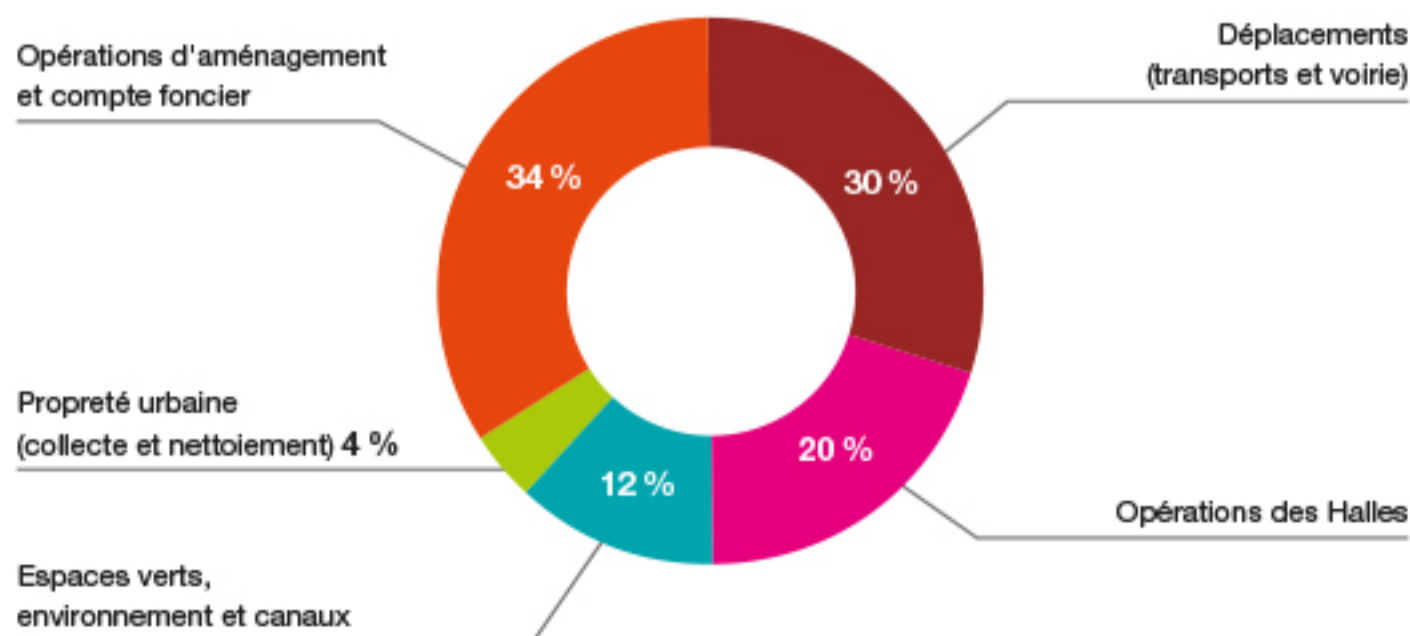
4,8 M€ de recettes relatives aux espaces verts urbains ont été perçues en 2013 contre 4,4 M€ en 2012. Ces recettes sont composées notamment de 1,3 M€ de redevances versées par les fermiers et concessionnaires et de 1,0 M€ de recettes de travaux pour comptes de tiers.

Les actions de la Ville en faveur de la préservation du milieu naturel ont généré 1,9 M€ de recettes en 2013 (+0,7 M€ par rapport à 2012), avec 1,6 M€ de participations versées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au titre du Programme local de prévention des déchets (PLPD).

27,2 M€ de recettes résultent des services de l'eau et de l'assainissement en 2013, soit 3,8 M€ de moins qu'en 2012 du fait de la baisse structurelle des personnels mis à disposition du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP), et des remboursements afférents (7,4 M€ en 2013 contre 9,6 M€ en 2012). Les remboursements de frais par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau s'élèvent à 7,9 M€ et les redevances versées par les fermiers et concessionnaires à 10,0 M€.

Les recettes liées aux autres opérations d'aménagement urbain sont passées de 2,8 M€ en 2012 à 10,1 M€ en 2013. Les produits exceptionnels constatés en 2013 représentent 9,4 M€ contre 0,4 M€ en 2012. Ce poste s'est avéré particulièrement dynamique sous l'effet de régularisations foncières diverses intervenues en 2013.

SECTION D'INVESTISSEMENT



Les dépenses relatives à l'espace public représentent 667,2 M€ en 2013.

AMÉNAGEMENT, SERVICES URBAINS ET ENVIRONNEMENT

Les opérations d'aménagement et les acquisitions foncières représentent 229,3 M€. Les opérations d'urbanisme ont mobilisé 80,9 M€, consacrés principalement à l'avancement de l'aménagement des ZAC Paris Rive Gauche et Clichy-Batignolles, mais aussi des secteurs de l'Îlot Bréguet, de la Porte de Vanves, de l'hôpital Héroid et Broussais, ainsi que d'Eole Evangile. 131,4 M€ ont été dédiés aux acquisitions foncières, dont une enveloppe de 91,5 M€ pour le logement, citée précédemment, et 20,2 M€ pour les nouveaux équipements, parmi lesquels l'immeuble de la Tombe Issoire. Enfin, l'aménagement des Berges de Seine a représenté 17 M€.

Pour le chantier des Halles, 136,6 M€ ont été dépensés en 2013, dont 131 M€ pour les travaux et 5,6 M€ de subvention à la RATP pour le réaménagement du pôle transport.

En faveur des déplacements (transports et voirie), les investissements s'élèvent à 196,6 M€, dont 66,3 M€ pour l'extension du tramway et 16,6 M€ pour l'éclairage public, notamment dans le cadre du marché de performance énergétique. La modernisation des horodateurs, pour étendre le paiement par carte bleue, a représenté un coût de 10,7 M€. 8,5 M€ ont été consacrés au Pont Masséna. 3,0 M€ ont permis de démarrer les travaux de prolongation de la ligne 14.

Pour les espaces verts, les canaux et l'environnement, la collectivité a investi 78,7 M€. Le parc Martin Luther King s'est vu consacrer 13,8 M€ pour l'ouverture de 2,2 ha de nouveaux espaces verts dans la ZAC Clichy-Batignolles. La promenade le long de la petite ceinture dans le 15ème arrondissement a mobilisé 2,6 M€, pour une ouverture au public dès l'été 2013. Dans le bois de Vincennes, 5 ha du domaine de l'Ecole du Breuil sont désormais ouverts au public, comme le parc paysager autour de l'hippodrome d'Auteuil dans le 16ème arrondissement (2,4 M€ en 2013). 4,9 M€ ont aussi été consacrés au réaménagement du parc des Buttes-Chaumont. Le renouvellement des arbres d'alignement a mobilisé 3 M€. 4 M€ ont été consacrés à la lutte contre le bruit, notamment aux abords du boulevard périphérique en recourant à des enrobés phoniques (3,4 M€ investis en 2013). Enfin, les canaux se sont vus consacrer 12,6 M€.

L'investissement en faveur de la propreté urbaine a mobilisé 26 M€, dont 9,5 M€ pour la modernisation des véhicules de collecte et de nettoyage et 7,9 M€ pour l'innovation représentée par la collecte pneumatique de Clichy-Batignolles. Un vaste programme de modernisation des corbeilles de rue a été engagé, avec 0,6 M€ dédié en 2013.

Les recettes réelles d'investissement de l'espace public représentent 308,9 M€.

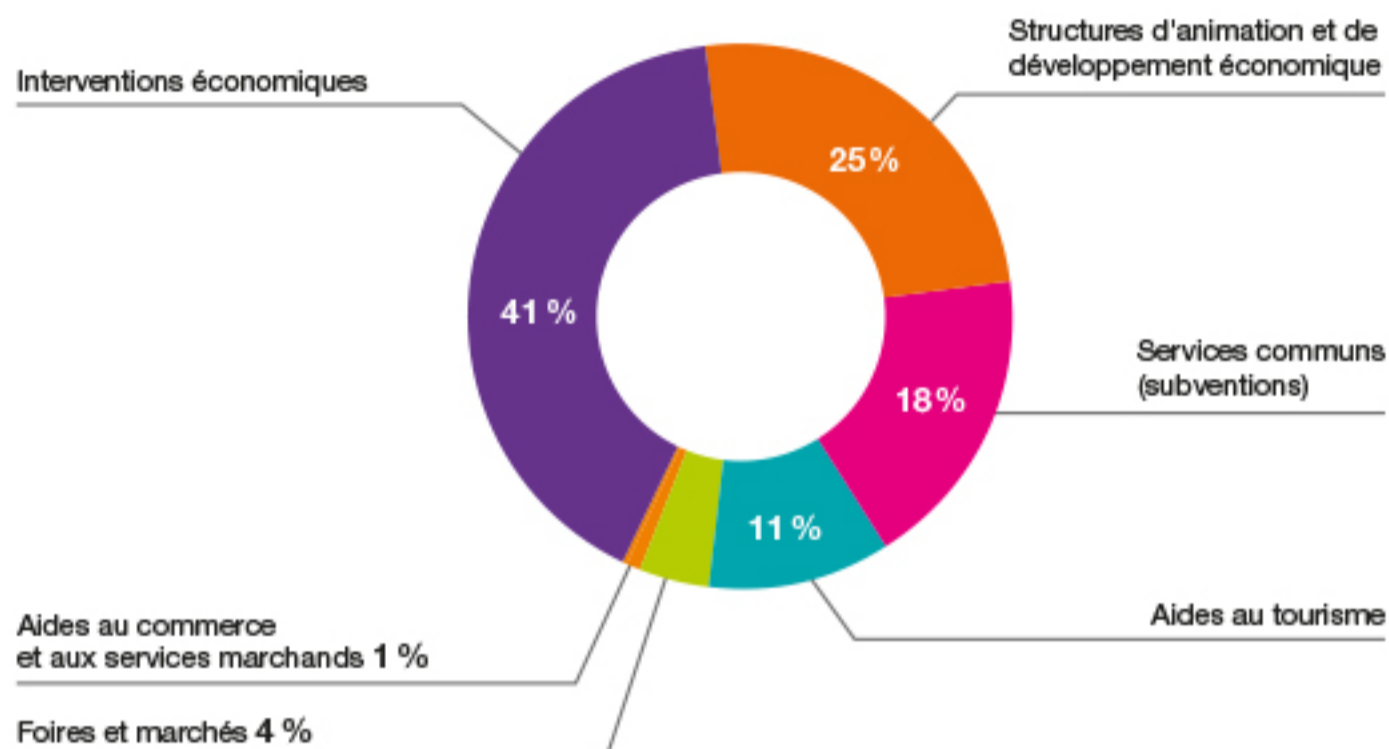
Il s'agit en premier lieu du produit des cessions, à hauteur de 122 M€ pour l'année 2013, auxquels s'ajoutent les montants perçus au titre des ventes avec échancier réalisées lors des exercices antérieurs, à hauteur de 86 M€, soit un total de 208 M€ sur le compte foncier.

Pour l'opération de Clichy-Batignolles, 23 M€ de subventions ont été perçues de l'Etat.

Le produit des amendes (32,1 M€) est affecté à l'investissement en faveur des transports, auquel se sont adjoints plusieurs cofinancements régionaux pour la politique de déplacement, comme 1,8 M€ pour les pistes cyclables ou 1,9 M€ pour le développement du réseau Mobilien, auquel s'est également associé le STIF.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Budget consolidé consacré au développement économique en 2013



en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	58,6	52,9	53,1
<i>dont masse salariale</i>	20,1	20,7	20,8
Dépenses d'investissement	27,4	24,1	16,2
Recettes de fonctionnement	33,4	37	32,7
Recettes d'investissement	1,3	17,0	37,1

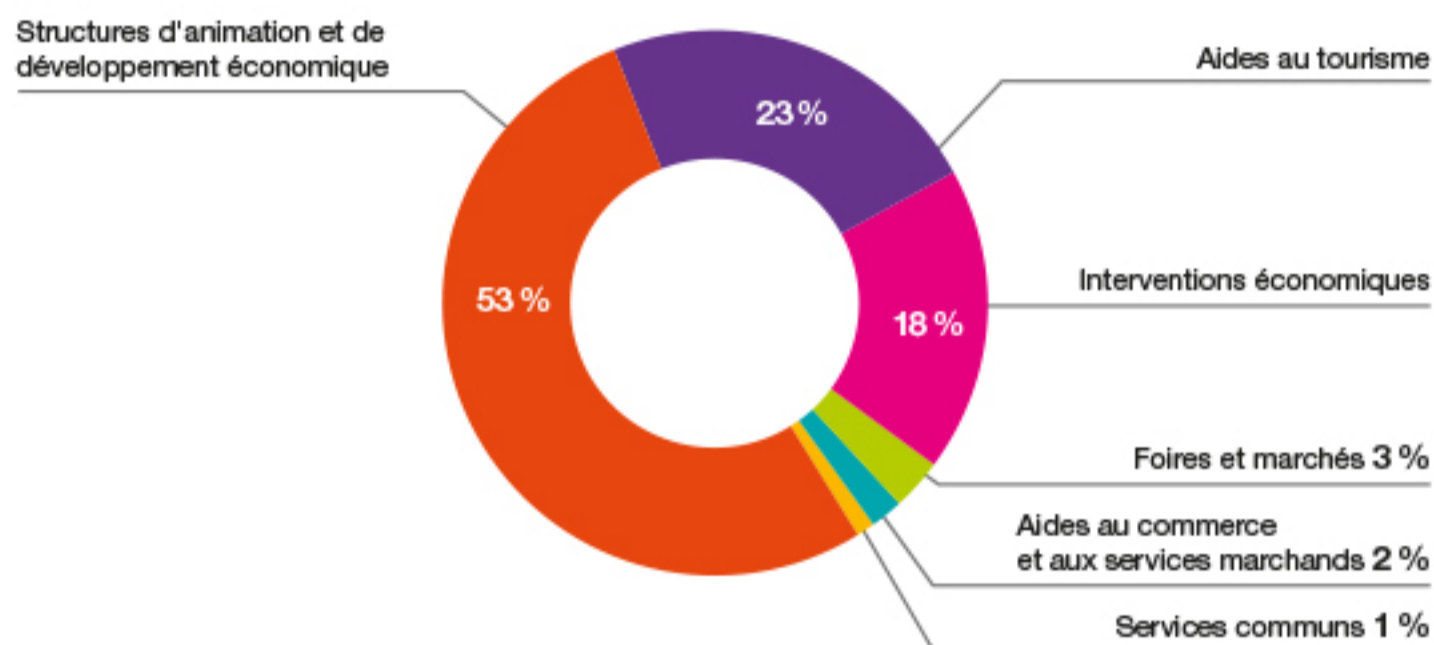
SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré au développement économique s'élève à 53,1 M€, dont 20,8 M€ au titre de la masse salariale (soit 39,2 %).

Les dépenses de fonctionnement hors masse salariale relatives au développement économique, s'élèvent à 32,3 M€ en 2013, en légère augmentation de 0,5 % par rapport au CA 2012 (+0,2 M€). Le taux d'exécution des crédits ouverts pour un montant de 33,1 M€ est de 97,6 %.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Le premier poste de dépense concerne les subventions allouées au développement économique pour un montant total de 21,1 M€ au CA 2013 contre 20,8 M€ au CA 2012 :

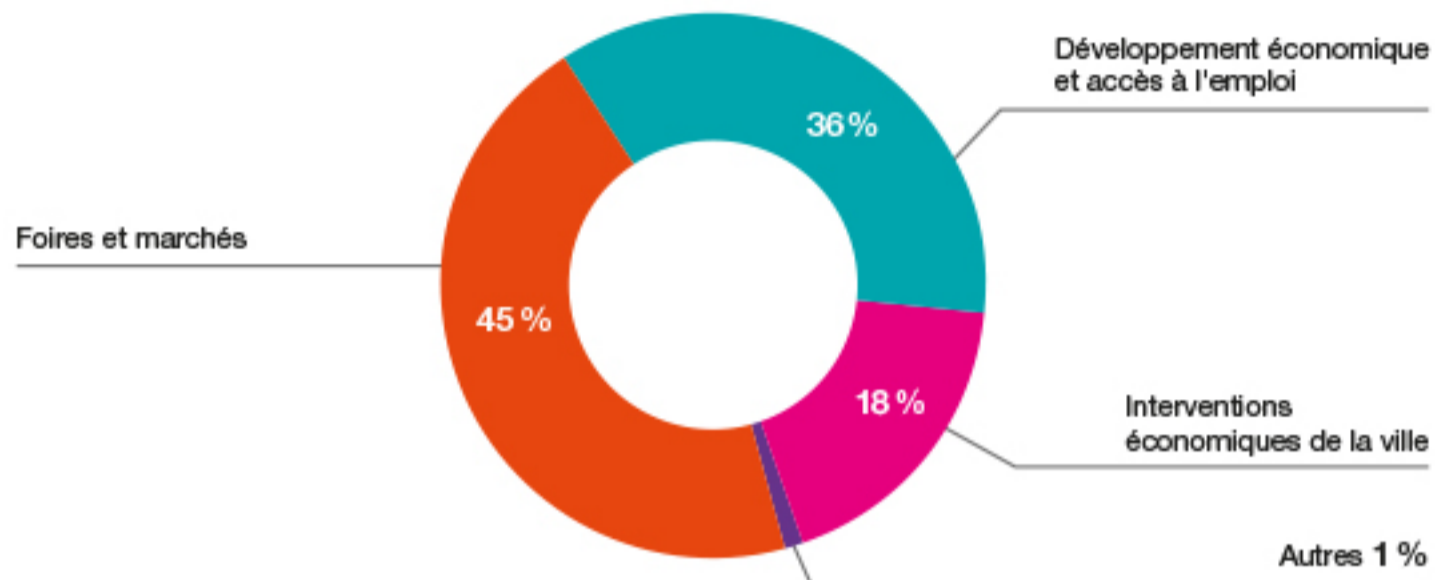
- Les subventions au secteur de l'innovation et de la recherche, de l'économie solidaire et du développement économique et de l'emploi s'élèvent à 13,2 M€, contre 12,7 M€ au CA 2012. Ce montant inclut notamment la subvention allouée à la Mission locale à hauteur de 3,0 M€. Une subvention de 1,6 M€ a également été attribuée au Laboratoire Paris Région Innovation (« Paris Région lab »), qui exerce une mission d'accompagnement des services des collectivités et des entreprises en matière d'innovation. En outre, une subvention de 1,6 M€ a été versée à l'agence de développement économique « Paris Développement », qui a pour mission d'assurer la promotion économique de la capitale et de sa métropole par des actions de prospection auprès des entreprises internationales.
- Les subventions au secteur du tourisme, pour un montant de 7,3 M€, contre 7,4 M€ au CA 2012, dont la subvention allouée à l'Office du tourisme et des congrès de Paris (OTCP) d'un montant de 6,6 M€.
- Les subventions au secteur du commerce et de l'artisanat, pour un montant total de 0,6 M€ contre 0,7 M€ au CA 2012.

Le second poste de dépenses porte sur les frais de formation au titre du développement économique et de l'accès à l'emploi à hauteur de 5,0 M€ en 2013, contre 4,4 M€ au CA 2012. Cela représente 25,9 % du montant total des dépenses de formation de la collectivité (les autres dépenses étant imputées sur la fonction 0, « services généraux »).

Sur ce budget ont également été mandatés 1,8 M€ de bourses contre 2,4 M€ au CA 2012, essentiellement allouées au secteur de la vie étudiante.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Recettes de fonctionnement 2013

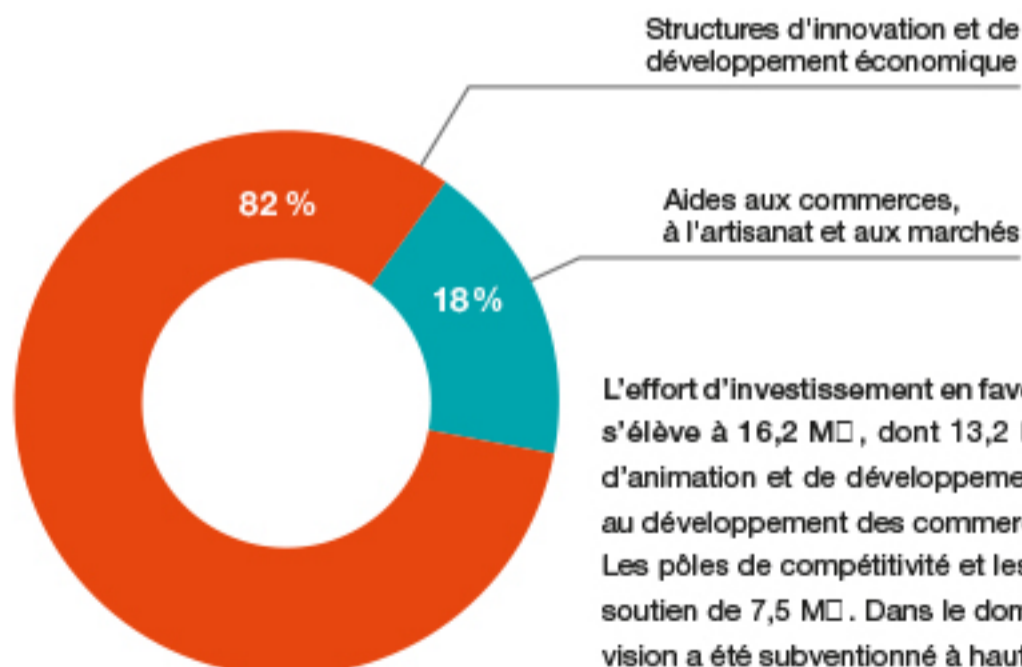


Les recettes de fonctionnement constatées en 2013 au titre du développement économique s'élèvent à 32,7 M€, soit 4,2 M€ de moins qu'au CA 2012. Le taux d'exécution de ces recettes est de 98,8 %.

Les recettes relatives aux foires et marchés représentent 14,7 M€ en 2013 contre 17,0 M€ en 2012 (soit -14%). Cette baisse résulte de régularisations effectuées sur les contributions déchets des marchés couverts au titre des années antérieures. Les recettes liées aux actions de développement économique et d'accès à l'emploi du Département, égales à 11,8 M€ en 2013, sont en diminution de 2,4 M€ par rapport à 2012.

En 2013, 6,0 M€ de recettes découlent des interventions économiques de la Ville contre 5,7 M€ l'année précédente. Le montant des revenus des immeubles est en augmentation de 1,5 M€ et s'établit à 3,3 M€. Les produits divers de gestion courante sont quant à eux en baisse de 1,7 M€. En 2012, ces recettes avaient été majorées par 1,9 M€ de loyers capitalisés versés dans le cadre du bail emphytéotique de la ZAC Boucicaut.

SECTION D'INVESTISSEMENT



L'effort d'investissement en faveur du développement économique s'élève à 16,2 M€, dont 13,2 M€ dans le soutien aux structures d'animation et de développement économique et 3 M€ pour l'aide au développement des commerces et marchés.

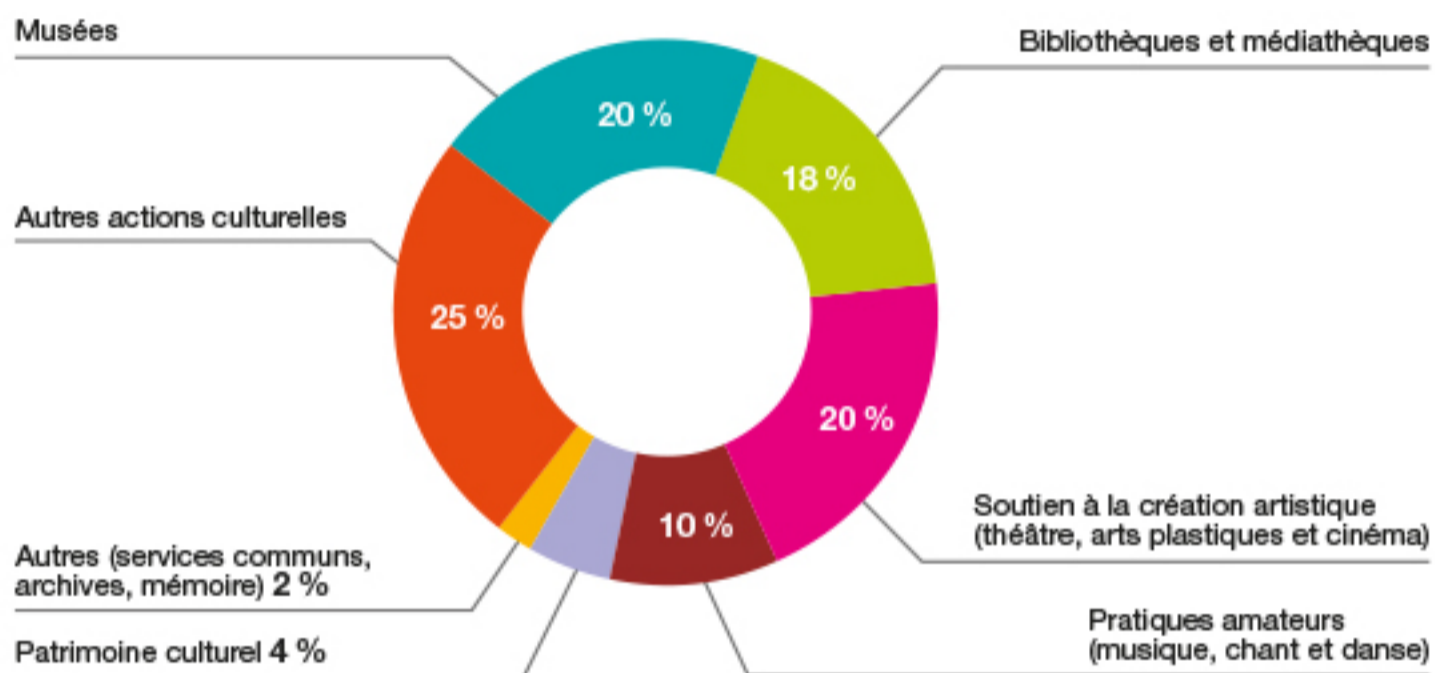
Les pôles de compétitivité et les entreprises innovantes ont reçu un soutien de 7,5 M€. Dans le domaine de la recherche, l'Institut de la vision a été subventionné à hauteur de 2,5 M€.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 37,1 M€, dont 35,0 M€ s'expliquent par le remboursement de la SEMAEST dans le cadre de l'opération Vital Quartier.

CULTURE

CULTURE

Budget consolidé consacré à la culture en 2013



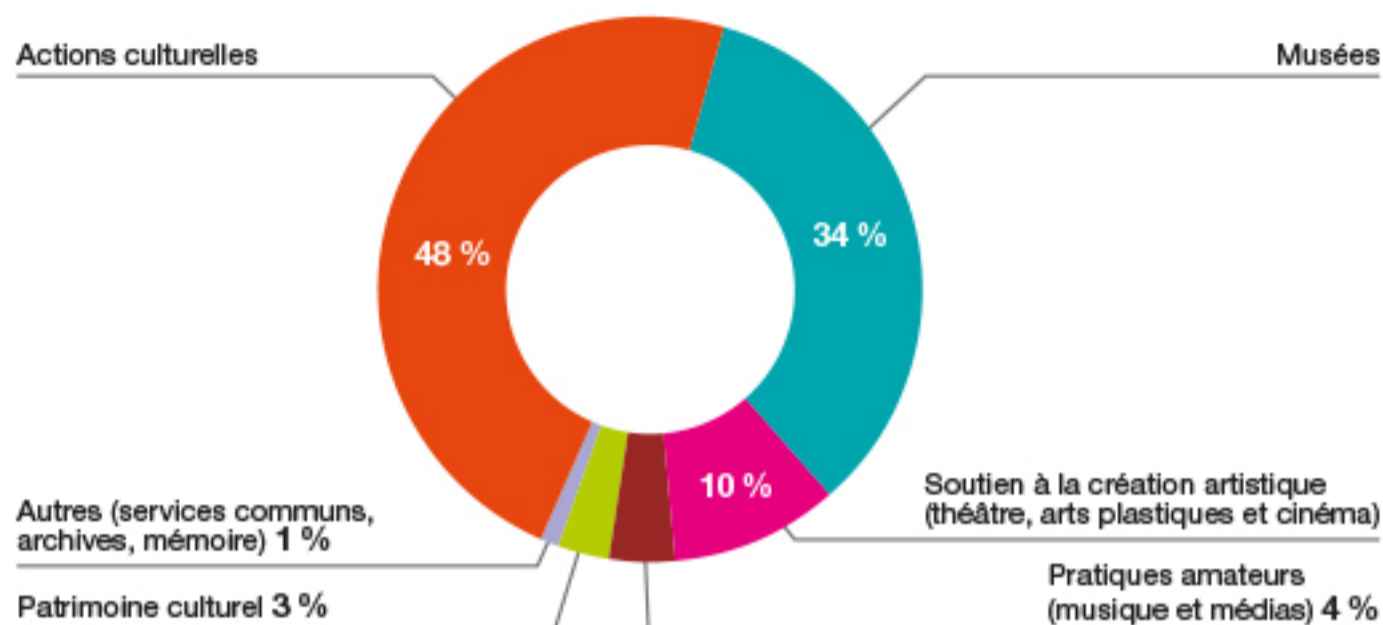
en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	278,6	281,3	298,9
<i>dont masse salariale</i>	147,1	151,9	116,7
Dépenses d'investissement	47,3	74,2	97,6
Recettes de fonctionnement	11,2	15,8	11,0
Recettes d'investissement	2,2	5,7	3,3

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement consacré à la culture s'élève à 298,9 M€, dont 116,7 M€ au titre de la masse salariale.

En 2013, les dépenses hors masse salariale liées à la culture s'élèvent à 182,1 M€. Elles connaissent une forte augmentation par rapport à 2012 (+40,8 %) principalement en raison de la création de l'Établissement Paris Musées (EPM) à partir du 1er janvier 2013, qui a entraîné l'imputation de la masse salariale corrélée vers la subvention globale de fonctionnement. À périmètre constant, les dépenses au titre de la culture augmentent de 8,3 % par rapport à 2012.

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



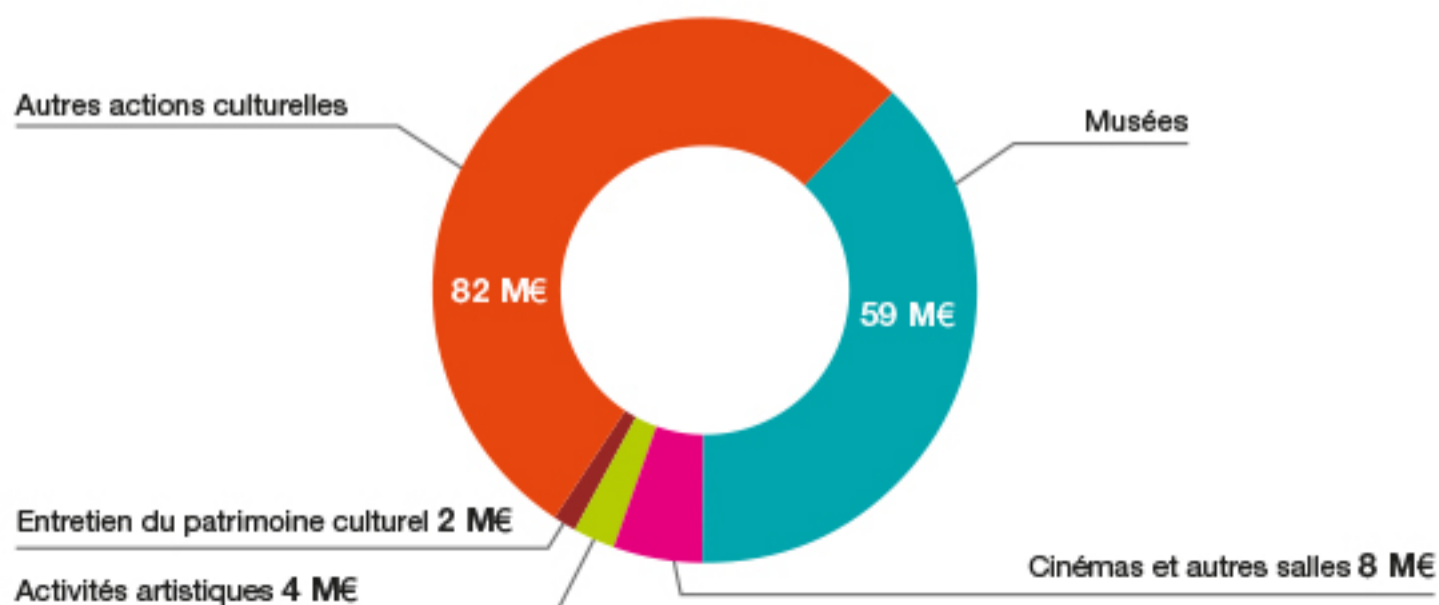
Les actions culturelles représentent 87,7 M€ en 2013. Ces dépenses sont en légère progression par rapport à 2012 (+1,1 M€). Elles sont essentiellement composées de subventions à des établissements culturels, pour un montant total de 86,1 M€ en 2013.

Avec 61,2 M€ de dépenses en 2013, les musées constituent le second poste de dépenses. Ces dépenses connaissent une importante croissance, liée à la création de l'Établissement Public Paris Musées en 2013 et de la subvention d'équilibre concomitante qui intègre les charges de personnel liées.

Les dépenses consacrées au cinéma représentent 10,6 M€ en 2013. Les subventions au titre du cinéma se sont élevées en 2013 à 8,5 M€, soit le même montant qu'en 2012, dont principalement 6,2 M€ pour le Forum des images et 0,8 M€ pour le Festival Paris Cinéma.

Enfin, les dépenses relatives aux théâtres restent globalement stables entre 2012 et 2013 et atteignent 6,9 M€ en 2013. Elles concernent principalement les délégations de service public de la Gaîté Lyrique (5,7 M€) et des Trois Baudets (0,5 M€).

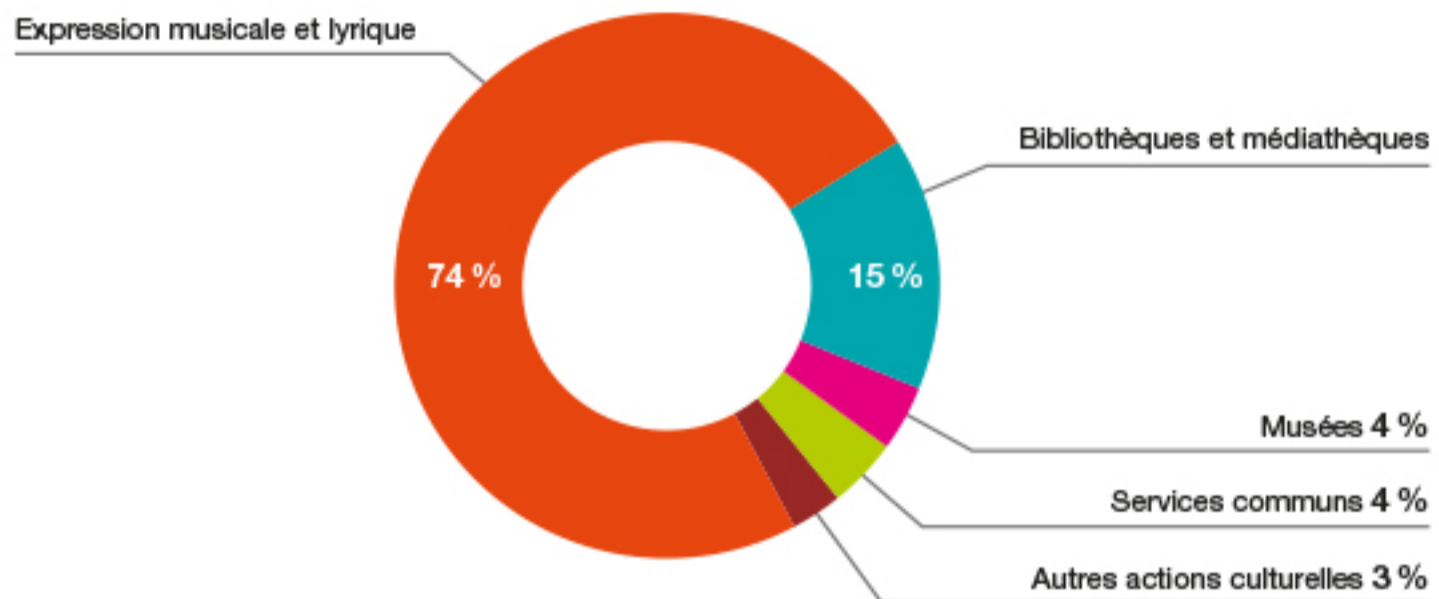
Subventions versées au titre des affaires culturelles en 2013



CULTURE

Les recettes de fonctionnement relatives à la culture s'établissent à 11,0 M€ au CA 2013. Ces recettes sont en baisse de 30,9 % par rapport au CA 2012, ce qui s'explique notamment par la création de l'EPM. Après retraitement de cet effet de périmètre, la baisse de ces recettes est de 17,1 %.

Recettes de fonctionnement 2013

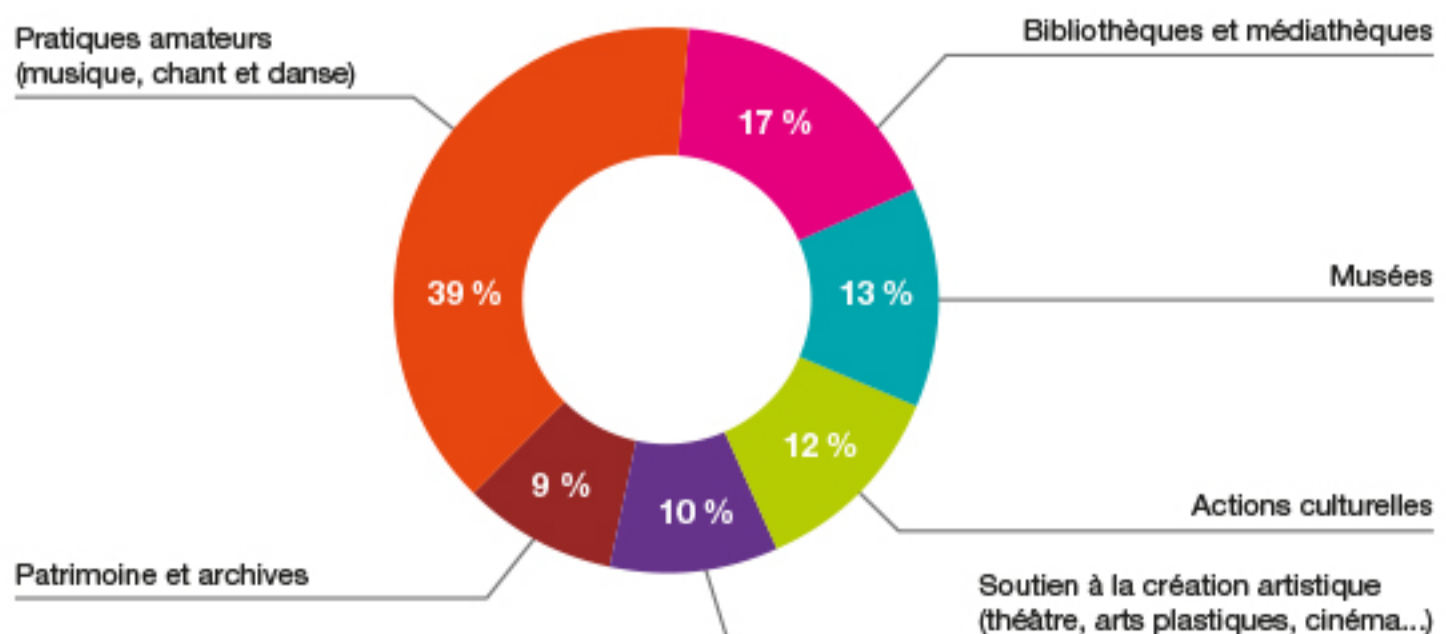


Principale source de recettes de fonctionnement, le secteur de l'expression musicale, lyrique et chorégraphique a permis de recouvrer 8,1 M€ en 2013, soit un niveau stable par rapport à 2012. Les redevances et droits des services à caractère culturel, qui recouvrent les locations d'instruments de musique et les droits d'inscription aux conservatoires et ateliers Beaux-Arts, en représentent une part prépondérante (7,8 M€ au CA 2013).

15,5 % des recettes sont liées aux activités des bibliothèques et médiathèques. Ces recettes s'élèvent à 1,7 M€ et comprennent principalement les recettes des abonnements à l'emprunt de CD et DVD pour un montant de 1,4 M€ au CA 2013.

SECTION D'INVESTISSEMENT

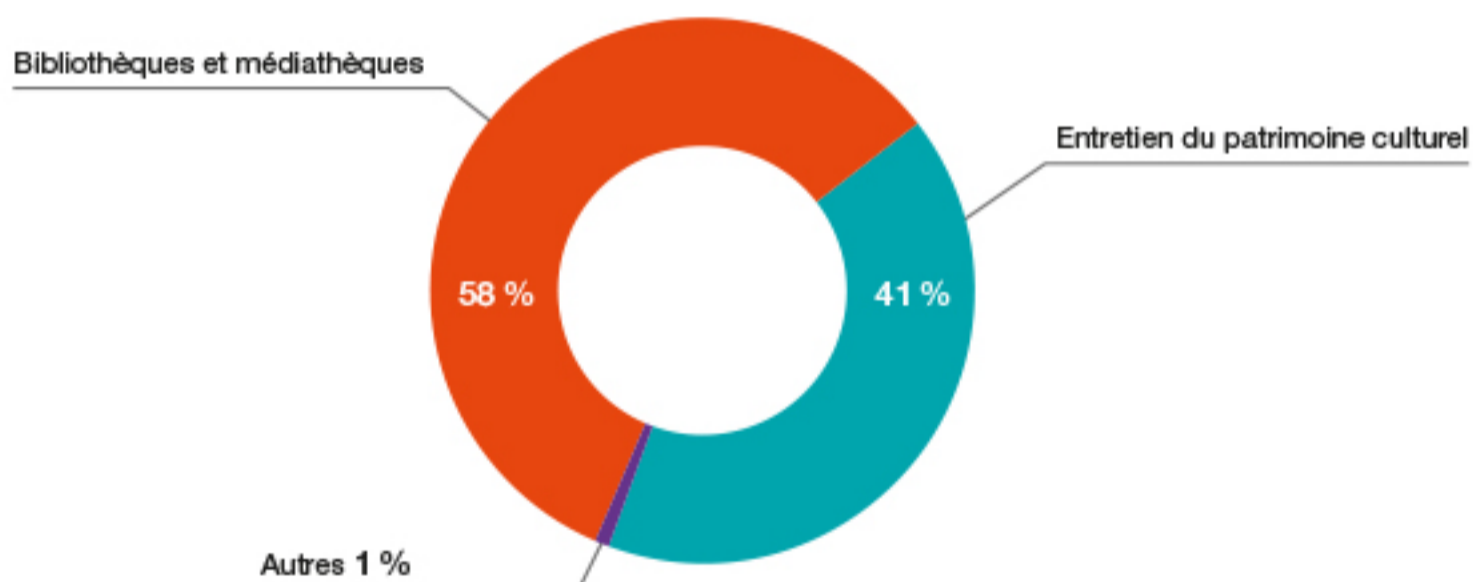
Dépenses d'investissement 2013



En 2013, les dépenses d'investissement liées à la culture s'élèvent à 97,6 M€, soit une progression de 23,4 M€ par rapport à 2012, en lien avec les nombreux équipements ouverts en 2013 :

- Deux conservatoires ont ouvert leur porte en 2013 : en octobre, le conservatoire Claude Debussy dans le 17^e arrondissement, puis en novembre, le conservatoire Maurice Ravel dans le 13^e arrondissement, sur l'ancien site de l'École française de Meunerie. Le conservatoire Paul Dukas dans le 12^e arrondissement ouvrira en 2014. La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs Didot-Broussais (14^e arrondissement) a été inaugurée en novembre au cœur de la ZAC Didot.
- Côté cinéma, le Louxor a fêté sa réouverture en avril.
- La bibliothèque Jacqueline de Romilly a été ouverte en janvier 2014, dans le quartier en renouvellement de la Porte de Montmartre (18^e). L'ouverture de la médiathèque Saint-Lazare, sur le site de l'ancien hôpital du même nom, dans un quartier en pleine rénovation du 10^e arrondissement, est prévue pour 2015.
- Pour les musées, la rénovation du musée Galliera a été financée par la Ville : le musée a ainsi pu rouvrir ses portes en septembre 2013.
- Le patrimoine s'est enfin enrichi de la rénovation des colonnes du Trône et de la fontaine Daumesnil dans le 12^e arrondissement.

Recettes d'investissement 2013

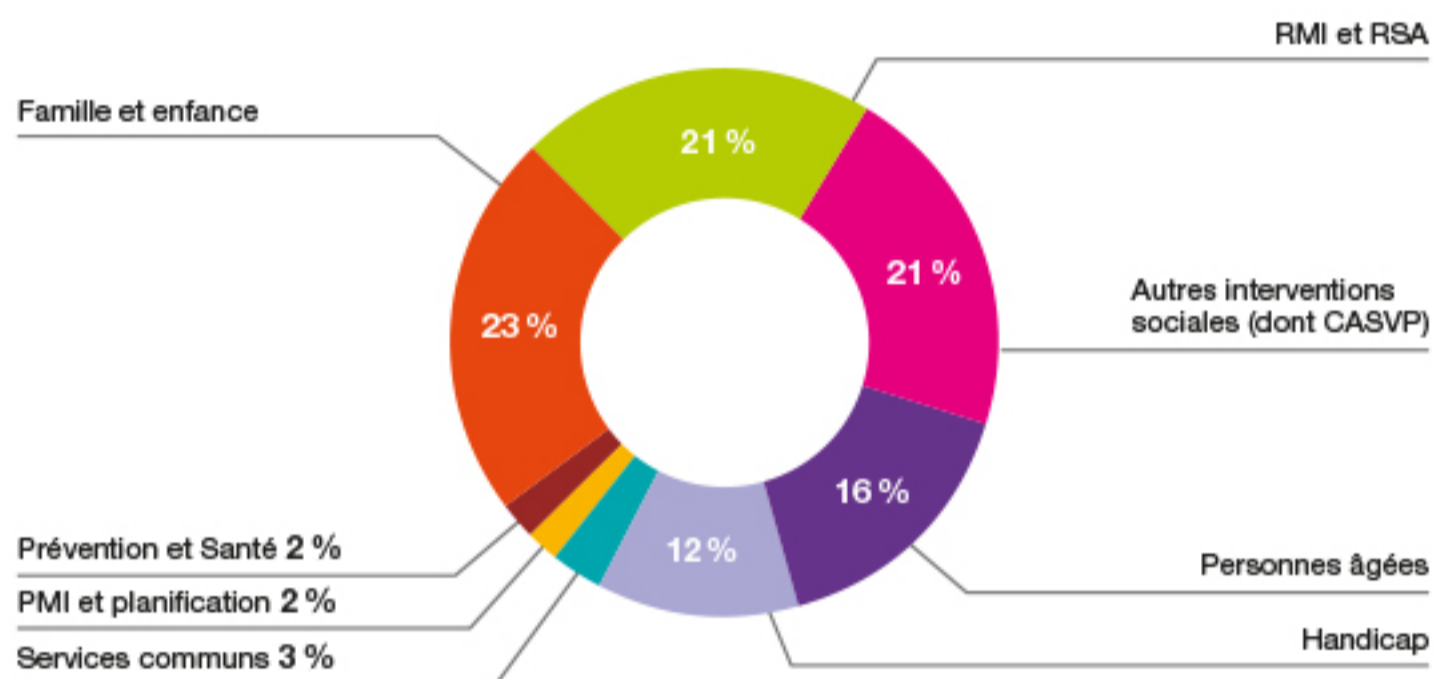


En 2013, les recettes d'investissement liées à la culture s'élèvent à 3,3 M€, dont un cofinancement de l'Etat de 1,4 M€ pour la médiathèque Saint-Lazare et 1,4 M€ de subventions et dons et legs pour l'entretien du patrimoine culturel.

AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

Budget consolidé consacré à l'aide sociale et à la solidarité en 2013



en M€	CA 2011	CA 2012	CA 2013
Dépenses de fonctionnement	1 737,5	1 776,1	1 773,3
<i>dont masse salariale</i>	161,6	165,0	166,7
Dépenses d'investissement	28,2	28,1	53,8
Recettes de fonctionnement	136,6	128,8	141,5
Recettes d'investissement	4,2	4,8	5,4

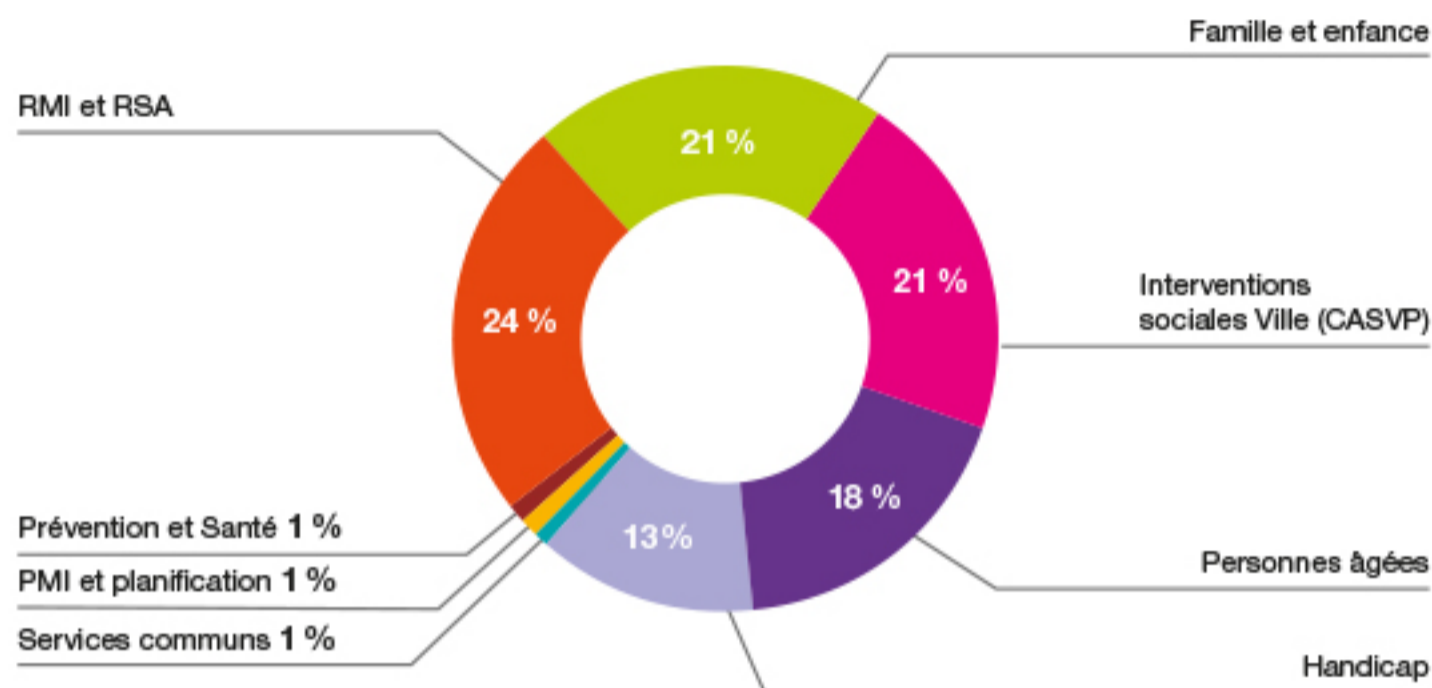
POUR PRÉCISION : la contribution d'équilibre versée par la Ville au Département (550,0 M€) est neutralisée, s'agissant d'une dépense pour la Ville et d'une recette pour le Département ; les dépenses d'aide sociale et solidarité présentées ici correspondent aux fonctions V5, D5 et D4, et intègrent les charges à caractère général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le budget de fonctionnement relatif à l'aide sociale et à la solidarité s'élève à 1 773,3 M€, dont 166,7 M€ au titre de la masse salariale (soit 9,4 %), hors contribution d'équilibre de la Ville au Département (s'élevant à 550,0 M€ en dépenses et recettes, cette contribution est neutre pour la collectivité).

En 2013, les dépenses consacrées à l'aide sociale et à la solidarité hors masse salariale prévues pour 1 619,5 M€ se sont élevées à 1 606,6 M€, soit un taux de réalisation de 99,2 %. Elles sont en baisse de 4,4 M€ par rapport à 2012.

Dépenses de fonctionnement 2013 (hors masse salariale)



Principal poste de dépenses, les dépenses liées au Revenu de solidarité active (RSA) inscrites pour 389,9 M€ ont été consommées à hauteur de 381,0 M€ dont 317,7 M€ versés au titre des allocations RSA et 54,0 M€ au titre du Programme départemental pour l'insertion auxquels s'ajoutent 3,1 M€ au titre des charges de personnel des Cellules d'Appui Professionnelles pour l'Insertion. Ces dépenses connaissent une progression de 15,3 M€ par rapport à 2012, essentiellement en raison de la hausse du nombre d'allocataires (65 063 allocataires au 31 décembre 2013 contre 62 294 fin 2012).

L'aide sociale à l'enfance constitue le second poste de dépenses avec un montant mandaté de 342,1 M€ en 2013 contre 363,9 M€ en 2012 (soit une baisse de 6,0 %). Les frais d'hébergement s'élèvent à 226,3 M€ contre 229,7 M€ en 2012. L'économie de 3,0 M€ s'explique par la diminution du nombre de jeunes pris en charge (tous modes de prise en charge confondus), ce nombre étant passé de 5 705 en 2012 à 5 579 en moyenne en 2013. 26,4 M€ d'allocations ont par ailleurs été versés au titre de la prise en charge hôtelière. Ces allocations diminuent de 5,6 M€ par rapport à 2012 principalement sous l'effet de l'expérimentation dans les 11^e et 13^e arrondissements du transfert de la gestion de ces allocations du Département vers le GIP Samu Social de Paris (SSP), qui a permis une baisse du prix moyen de la nuitée hôtelière.

Les participations aux clubs de prévention spécialisée s'élèvent à 25,6 M€ en 2013, soit un montant stable par rapport à 2012.

Les dépenses liées aux personnels intérimaires (soit les éducateurs et infirmiers appelés en renfort pour le suivi particulier de jeunes ayant de graves troubles du comportement) sont en diminution de 8,7 M€ en 2013 du fait de l'ouverture de structures spécialisées pour l'accueil de jeunes ayant des troubles psychiques.

Les dépenses relatives aux « autres interventions sociales » de la Ville de Paris s'établissent à 315,2 M€ pour une inscription de 315,7 M€. Elles sont en baisse de 8,4 M€ par rapport à 2012. Ces dépenses comprennent principalement la contribution versée au Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) (314,4 M€ en 2013) qui diminue de 8,5 M€ par rapport à 2012, du fait de la réforme du financement des Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP). A la suite d'une observation émise par la Chambre Régionale des Comptes, le Conseil de Paris

AIDE SOCIALE ET SOLIDARITÉ

a adopté en juillet 2013 une convention modifiant les modalités de gestion des SSDP et transférant le remboursement des frais de personnel des SSDP du CASVP vers le Département (pour un montant de 6,2 M€) ; la subvention au CASVP étant minorée d'autant, ce mouvement est neutre pour la collectivité. La diminution de la contribution municipale s'explique également par la hausse des recettes propres du CASVP.

Les dépenses au titre de l'aide sociale aux personnes âgées et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) représentent 287,2 M€ pour une inscription de 294,5 M€. Elles diminuent de 12,1 M€ par rapport au CA 2012. Le montant de l'aide à l'hébergement des personnes âgées est de 146,0 M€ en 2013 contre 149,3 M€ en 2012.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élève à 133,2 M€ en 2013, contre 140,6 M€ au CA 2012, comprenant :

- 70,4 M€ versés au titre de l'APA à domicile contre 83,4 M€ au CA 2012 ;
- et 59,0 M€ au titre de l'APA en établissement contre 54,3 M€ au CA 2012 ;
- le solde portant sur les frais de gestion versés à la Caisse nationale d'assurance vieillesse.

La dépense liée à l'APA en établissement a progressé en 2013, cette hausse s'expliquant par l'ouverture de nouvelles places en EHPAD, de l'ordre de 300 par an en 2012 puis en 2013.

L'aide sociale aux personnes handicapées progresse de 17,8 M€ pour atteindre 212,7 M€ en 2013, avec une prévision de 207,3 M€. Les frais d'hébergement constituent le poste de dépense principal pour un montant de 142,3 M€ en 2013.

Les allocations versées au titre de la Prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) s'élèvent à 65,2 M€, avec respectivement 44,4 M€ et 20,8 M€.

Elles connaissent une tendance inversée, la PCH progressant de 5,6 M€ tandis que l'ACTP diminue de 1,1 M€ (cette allocation ayant vocation à disparaître à terme).

Les autres interventions sociales du Département, dont celles relatives aux actions de soutien à l'égalité homme/femme, à l'intégration des étrangers, à la politique sociale représentent 26,4 M€ en 2013, dont 19,9 M€ au titre du Fonds de Solidarité Logement.

Les dépenses liées aux services communs du Département s'établissent à 17,1 M€ avec une progression de 4,5 M€ par rapport à 2012 sous l'effet du transfert des remboursements aux Services sociaux départementaux polyvalents (SSDP) susmentionné.

La protection maternelle et infantile (PMI) et la planification familiale représentent une dépense de 13,1 M€ en 2013, en progression de 5,2 % par rapport à 2012.

Enfin, les dépenses relatives à la prévention et à l'éducation pour la santé atteignent 11,9 M€, en hausse de 5,5 % par rapport à 2012. Elles comprennent notamment la prophylaxie des MST (4,8 M€), la lutte contre les toxicomanies (1,3 M€) ainsi que la prophylaxie du cancer (1,1 M€).

En 2013, les recettes liées à l'Action sociale et à la santé ont atteint 141,5 M€ pour un montant de crédits ouverts de 145,8 M€, représentant un taux d'exécution de 97 %. Elles progressent de 12,7 M€ par rapport à 2012.